



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21110994

Déposé / Reçu le

09 SEP. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0687 468 890**

Nom

(en entier) : **Transcendent Group Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Place du Champ de Mars 5, 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Nomination et démission des administrateurs (délégués)

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 29 juin 2021:

L'actionnaire unique a pris connaissance de la démission de Monsieur Nicolas Jongen, en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la société, à dater du 31 mars 2021, ainsi que de tout autre mandat que Monsieur Nicolas Jongen détenait dans la société.

L'actionnaire unique a décidé de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la société, avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans:

-Madame Isabelle Colin, domiciliée à 13 Rue Africaine, 1060 Bruxelles;

-Madame Charlotte Elsnitz, domiciliée à Skogvaktarvägen 10, 131 50 Saltsjö-duvnäs, Suède.

Les mandats ne sont pas rémunérés.

L'actionnaire unique a décidé de conférer une procuration spéciale à Luc Germonpré, Benjamin Louwaeghe et Félice Roes, avocats chez Lydian, ayant leur cabinet Avenue du Port 86c b113, 1000 Bruxelles, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir tout ce qui est nécessaire et de signer tout document en vue de la modification de l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et afin d'accomplir tout acte utile ou nécessaire pour le dépôt des décisions écrites ci-dessus en vue de leur publication dans les Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et tout autre document).

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 2021:

Le conseil d'administration a décidé de nommer Madame Isabelle Colin, domiciliée à 13 Rue Africaine, 1060 Bruxelles, comme administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration a décidé de conférer une procuration spéciale à Luc Germonpré, Benjamin Louwaeghe et Félice Roes, avocats chez Lydian, ayant leur cabinet Avenue du Port 86c b113, 1000 Bruxelles, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir tout ce qui est nécessaire et de signer tout document en vue de la modification de l'inscription de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et afin d'accomplir tout acte utile ou nécessaire pour le dépôt des décisions ci-dessus en vue de leur publication dans les Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et tout autre document).

Benjamin Louwaeghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/09/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).